



Mardi 4 novembre 1980,  
à 10 h 50

SOMMAIRE

	Page
Point 15 de l'ordre du jour :	
Elections aux sièges devenus vacants dans les organes principaux (suite) :	
a) Election de cinq membres non permanents du Conseil de sécurité.....	955

*Président* : M. Rüdiger von WECHMAR  
(République fédérale d'Allemagne).

**POINT 15 DE L'ORDRE DU JOUR**

**Elections aux sièges devenus vacants dans les organes principaux (suite\*) :**

**a) Election de cinq membres non permanents du Conseil de sécurité**

1. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : En sa qualité de président du groupe des Etats d'Amérique latine, le représentant de la Colombie a demandé l'autorisation de faire une déclaration. Je lui donne la parole.

2. M. LIÉVANO (Colombie) [*interprétation de l'espagnol*] : Au nom du groupe des Etats d'Amérique latine, il est de mon devoir d'informer l'Assemblée générale qu'à l'issue des résultats du vote qui a eu lieu vendredi 24 octobre, le groupe a tenu une séance extraordinaire lundi 27 octobre pour étudier la situation créée à la lumière des résultats du scrutin. Lors de cette réunion, la délégation nicaraguayenne a officiellement informé le groupe de la décision prise par son gouvernement de ne pas être candidat, cette fois-ci, au siège du Conseil de sécurité attribué à cette région. Les délégations des Etats membres ont remercié le représentant du Nicaragua de cette décision qui renforce l'unité de notre groupe régional. Le groupe a ensuite prié son président d'informer l'Assemblée générale — ce que je fais actuellement — que l'Amérique latine ne présente qu'un seul candidat, à savoir Costa Rica.

3. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Nous allons maintenant procéder au onzième scrutin pour l'élection d'un membre non permanent au Conseil de sécurité.

4. Etant donné que le troisième scrutin limité n'a pas été concluant, nous allons donc procéder à un scrutin libre, conformément à l'article 94 du règlement intérieur de l'Assemblée générale.

5. Pour ce scrutin libre, tout membre du groupe B — les Etats d'Amérique latine — peut être candidat, excepté la Jamaïque, pays sortant et qui, par conséquent, ne peut se présenter à la réélection, et le Mexique, dont le mandat en tant que membre du Conseil est toujours valable. Je rappelle aux représentants que tout bulletin contenant plus d'un nom sera déclaré nul. Les bulletins de vote vont être distribués.

*Sur l'invitation du Président, M. Tinca (Roumanie), M. Jasudasen (Singapour) et M. Adeyemi (Nigéria) assument les fonctions de scrutateur.*

*Il est procédé au vote au scrutin secret.*

6. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je propose de suspendre la séance pour permettre le dépouillement du scrutin.

*La séance est suspendue à 11 heures; elle est reprise à 11 h 15.*

7. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Le résultat du vote est le suivant :

<i>Bulletins déposés :</i>	135
<i>Bulletins nuls :</i>	0
<i>Bulletins valables :</i>	135
<i>Abstentions :</i>	3
<i>Nombre de votants :</i>	132
<i>Majorité requise :</i>	88
<i>Nombre de voix obtenues :</i>	
Costa Rica .....	82
Panama .....	16
Guyane .....	12
Nicaragua.....	10
Sainte-Lucie.....	4
Brésil.....	3
Cuba .....	2
Barbade .....	1
Grenade .....	1
Pérou .....	1

8. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Etant donné qu'aucun candidat n'a obtenu la majorité requise, nous allons procéder à un deuxième tour de scrutin libre. Si nous faisons le total de tous les scrutins, celui-ci sera le douzième. Comme auparavant, je demanderai aux représentants d'inscrire sur chaque bulletin de vote le nom d'un pays du groupe B, sauf le Mexique ou la Jamaïque. Les bulletins de vote qui porteront plus d'un nom seront déclarés nuls. Les bulletins de vote vont être distribués.

*Sur l'invitation du Président, M. Tinca (Roumanie), M. Jasudasen (Singapour) et M. Adeyemi (Nigéria) assument les fonctions de scrutateur.*

*Il est procédé au vote au scrutin secret.*

\* Reprise des débats de la 47<sup>e</sup> séance.

9. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je propose de suspendre la séance pour permettre le dépouillement du scrutin.

*La séance est suspendue à 11 h 25; elle est reprise à 11 h 35.*

10. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Le résultat du vote est le suivant :

<i>Bulletins déposés :</i>	143
<i>Bulletins nuls :</i>	0
<i>Bulletins valables :</i>	143
<i>Abstentions :</i>	1
<i>Nombre de votants :</i>	142
<i>Majorité requise :</i>	95
<i>Nombre de voix obtenues :</i>	
Costa Rica .....	84
Panama .....	38
Guyane .....	8
Nicaragua .....	7
Bresil .....	2
Cuba .....	1
Guatemala .....	1
Haïti .....	1

11. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité requise, l'Assemblée générale va procéder à un troisième tour de scrutin libre. Comme auparavant, je demande aux membres de l'Assemblée d'inscrire sur chaque bulletin de vote le nom d'un pays du groupe B, à l'exception du Mexique et de la Jamaïque.

12. Je donne la parole au représentant du Panama sur une motion d'ordre.

13. M. ILLUECA (Panama) [*interprétation de l'espagnol*] : Le Panama souhaite déclarer qu'il n'a pas soumis sa candidature au groupe des États d'Amérique latine pour le siège au Conseil de sécurité. Le Panama appuiera la candidature du Costa Rica aussi longtemps que ce pays restera candidat.

14. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Les bulletins de vote vont être distribués. Je rappelle aux membres de l'Assemblée que tout bulletin de vote sur lequel figurerait plus d'un nom sera déclaré nul.

*Sur l'invitation du Président, M. Tinca (Roumanie), M. Jasudasen (Singapour) et M. Adeyemi (Nigeria) assument les fonctions de scrutateur.*

*Il est procédé au vote au scrutin secret.*

15. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je propose de suspendre la séance pour permettre le dépouillement du scrutin.

*La séance est suspendue à 11 h 45; elle est reprise à 11 h 55.*

16. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Le résultat du vote est le suivant :

<i>Bulletins déposés :</i>	143
<i>Bulletins nuls :</i>	0

<i>Bulletins valables :</i>	143
<i>Abstentions :</i>	1
<i>Nombre de votants :</i>	142
<i>Majorité requise :</i>	95
<i>Nombre de voix obtenues :</i>	
Costa Rica .....	83
Panama .....	25
Guyane .....	18
Nicaragua .....	10
Bresil .....	4
Cuba .....	2

17. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Le troisième de cette série de trois tours de scrutin libre n'ayant pas donné de résultat, nous allons procéder à un quatrième tour de scrutin -- tour de scrutin limité cette fois --, conformément au règlement. Seuls les noms du Costa Rica et du Panama peuvent être inscrits sur les bulletins. Tout bulletin de vote contenant le nom d'autres pays sera déclaré nul. Les bulletins de vote vont être distribués.

*Sur l'invitation du Président, M. Tinca (Roumanie), M. Jasudasen (Singapour) et M. Adeyemi (Nigeria) assument les fonctions de scrutateur.*

*Il est procédé au vote au scrutin secret.*

18. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je propose de suspendre la séance pour permettre le dépouillement du scrutin.

*La séance est suspendue à 12 h 5; elle est reprise à 12 h 20.*

19. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Le résultat du vote est le suivant :

<i>Bulletins déposés :</i>	144
<i>Bulletins nuls :</i>	0
<i>Bulletins valables :</i>	144
<i>Abstentions :</i>	2
<i>Nombre de votants :</i>	142
<i>Majorité requise :</i>	95
<i>Nombre de voix obtenues :</i>	
Costa Rica .....	85
Panama .....	57

20. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je vais à nouveau suspendre la séance afin de pouvoir m'entretenir avec les deux États Membres qui ont fait l'objet de ce scrutin limité.

*La séance est suspendue à 12 h 25; elle est reprise à 13 h 5.*

21. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Mes consultations avec les deux États Membres concernés n'ont pas encore été concluantes. Pour avoir plus de temps avant de reprendre le vote, je propose maintenant d'ajourner la séance. Le vote reprendra à une séance ultérieure et les membres en seront avertis en temps voulu.

*La séance est levée à 13 h 10.*